

Art. 3. Le siège social est établi à (1040) BRUXELLES, Avenue Général Bernheim 31, dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

est remplacé par le texte suivant :

Art. 3. De maatschappelijk zetel is gevestigd in BRUSSEL (1180 Ukkel), Visserijstraat 180, gelegen in het gerechtelijk arrondissement Brussel.

Art. 3. Le siège social est établi à BRUXELLES (1180 Uccle), rue de la Pêcherie 180, dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Modification approuvée à l'unanimité.

3.2 Concerne l'article 5 :

Art. 5. De vereniging is bevoegd :

- de nationale kalender van de wedstrijden op te stellen en te beheren ;
-

Art. 5. L'association est compétente pour :

- fixer et gérer le calendrier national des compétitions ;
- ...

est remplacé par le texte suivant :

Art. 5. De vereniging is bevoegd om :

- de nationale kalender van de nationale en internationale wedstrijden op te stellen en te beheren ;
-

Art. 5. L'association est compétente pour :

- fixer et gérer le calendrier national des compétitions nationales et internationales ;
- ...

Modification approuvée à l'unanimité.

3.3 Concerne l'article 17 (NL) :

Art. 17. ... de geschreven volmacht is slechts geldig voor één enkele zitting en. elke bestuurder kan maar houder zijn van één volmacht.

est remplacé par le texte suivant :

Art. 17. ... de geschreven volmacht is slechts geldig voor één enkele zitting en elke bestuurder kan maar houder zijn van één volmacht.

Modification approuvée à l'unanimité.

3.4 Concerne le titre IV 17 (NL) :

TITEL IV. DE ALEGEMENE VERGADERING

est remplacé par le texte suivant :

TITEL IV. DE ALGEMENE VERGADERING

Modification approuvée à l'unanimité.

3.5 Concerne l'article 25 (NL) :

Art. 25. Bij staking van stemmen wordt het voorstel verworpen. Bij telling ...
est remplacé par le texte suivant :

Art. 25. Bij staking van stemmen wordt het voorstel verworpen. Bij telling ...
Modification approuvée à l'unanimité.

4. Rapport des vérificateurs aux comptes 2015

Le travail des vérificateurs aux comptes (MM Jacques Grauls et Jean-Noël Debehogne) a été réalisé. Le rapport figure en annexe du P.V.

5. Décharges

5.1. au Conseil d'Administration

Approuvé à l'unanimité

5.2. aux Vérificateurs aux comptes

Approuvé à l'unanimité

6. Budget 2016

Voir document en annexe du P.V.

6.1. Explications du Trésorier

Le bénéfice est de 2569,63 € ; sachant que le stock d'équipements sportifs de l'équipe nationale est acté pour une valeur d'achat de 554,12 €.

6.2. Apport des ligues

Reconduction des montants existants.

6.3. COIB-BOIC

A l'unanimité, l'assemblée générale confirme la décision prise par la Conférence des Clubs (voir point 11 du P.V. de la réunion du 17/02/2016 tenue à Beringen) en matière d'affectation du subside du COIB-BOIC ; à savoir que 100 % de ce subside annuel constitue un soutien financier en vue de faciliter la représentation internationale.

6.4. Divers

Pas de points divers

7. Désignation des Vérificateurs aux comptes 2016

MM Jacques Grauls et Jean-Noël Debehogne acceptent de reconduire leur fonction de vérificateur aux comptes. L'A.G. les remercie.

8. Elections au Conseil d'Administration

Sont élus à l'unanimité, Christian Chalon, Eric Hully, Mark Van Bruggen et Jan Van Lommel.

9. Composition Commission des Equipes

Les candidats proposés recueillent les remerciements et le vote unanime des membres de l'assemblée générale :

Philippe Crefcoeur, Dirk Goossens, Jacques Hofmans, Vinciane Mulpas, Linda Verbraken et Bart Willems.

10. Composition Commission Technique et des Cartes

Les candidats proposés recueillent les remerciements et le vote unanime des membres de l'assemblée générale :

Com. Techn. : Jean-Noël Debehogne, Jean-Pierre Kellens, René Steenssens et Ronny Timmers

Cartes : Peter Welkenhuysen et Guy Wullepit

11. Composition Commissions d'Enquête, de Discipline et d'Appel

Les candidats proposés recueillent les remerciements et le vote unanime des membres de l'assemblée générale :

Commission d'Enquête : Hubert Bastin et Jos Bylemans
Suppléants : Frederik Loeckx et Hermann Mackels

Commission de Discipline : Alain Mazy, Alfred Simkens et Willy Van Caelenberge
Suppléants : Remi Bloemen et Carine Lambeau

Commission d'Appel : Jo Dewez, Claudy Dujardin et Karl Keuppens
Suppléants : Jenny Buelens et Geert Voorhof

12. Divers

Licences I.O.F.

Suite à la décision de l'I.O.F. d'obliger les athlètes participants aux WOC et aux WC de prendre une licence et, donc, de régler un montant (actuellement) de 30,00 €, il est décidé par l'assemblée générale que l'A.B.S.O.-B.V.O.S. effectuera le(s) paiement(s) relatif(s) à tous les élites concernés et que les ligues rembourseront la fédération sur base du nombre d'athlètes concernés au sein des deux ligues.

City-Races

Un débat s'engage sur le nombre de « City-Races » au niveau du calendrier national. Le Conseil d'Administration sera interpellé sur un nombre maximum de compétitions de ce type ainsi que sur le calendrier de ce type de courses (par rapport aux périodes possibles pour l'orientation en forêt).

Le vice-président clôture l'assemblée générale à 20h 45.

Remerciements pour l'hôte, Jean-Noël Debehogne, qui n'a pas manqué d'abreuver dignement l'assemblée.

Eric Hully
Secrétaire-Général.